

Axe 3 - Renseignement économique et nouvelles criminalités financières

Professeurs supervisant l'axe de recherche : Lcl. Rémy Février, Pr. Hervé Boullanger

Chercheurs associés : Alexis Collomb (CNAM), Pr. Pythagoras Petratos

Experts associés : Hugo Zsolt de Sousa

Face aux actes terroristes ou criminels, **la compréhension des circuits de financement**, si elle ne résout pas tout, permet le plus souvent de **remonter aux coupables** et/ou de **démanteler la filière responsable d'actes criminels** ayant vocation à être réitérés. Dans certains cas, la détection ex ante de mouvements financiers « anormaux » permet même d'anticiper et de prévenir crimes et attentats. **L'avènement des crypto-monnaies**, s'il est porteur de nombreuses promesses d'inclusion financière, d'efficacité transactionnelle et de réductions de coûts (tant pour les particuliers que les institutions) **n'est pas exempt de risques**. D'une part, les détracteurs de ces nouveaux ensembles technologiques avancent que ces systèmes, le plus souvent pseudonymes, favorisent des actes criminels comme **le blanchiment d'argent et les trafics illégaux**.

L'exemple fameux du site **Silk Road** où l'on pouvait acheter en ligne armes et substances illicites, payées en bitcoins, est souvent cité. D'autre part, les partisans de ces crypto-monnaies font remarquer que le cash reste encore le moyen le plus usité pour **financer toute sorte d'activités interdites** et que le développement de certaines **crypto-monnaies**, en particulier lorsqu'elles ont des **objectifs de traçabilité et de transparence totale**, pourrait présenter de nombreux avantages de fiabilité et de sécurité d'utilisation qu'il faut encourager. C'est donc cette question centrale des moyens d'amélioration de la **traçabilité des transactions financières** et de la **détection des financements illicites**, en particulier à l'ère des crypto- monnaies, que cet axe devrait étudier.

Dans le sillage de l'article séminal de **Jensen & Meckling (1976) sur la Theory of the Firm : Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure**, nous nous pencherons sur la gouvernance des organisations et les mécanismes et incitations à mettre en place pour réduire les risques de fraude et de crimes dits « **en cols blancs** ». Même si de nombreuses « bonnes pratiques » en matière de gouvernance d'entreprise, pour la plupart inspirées ou dérivées d'un **cadre d'analyse « principal / agent »**, ont été introduites durant ces vingt dernières années dans de nombreuses juridictions, les résultats sont encore loin d'être parfaits. Et la **crise financière récente** aura souligné combien les risques de **fraude individuelle**, de **défaillance collective** (e.g. d'une équipe ou d'un ensemble de contrôles de risque), ou même - et peut-être surtout - **le couplage des deux**, restent importants (e.g. l'affaire Kerviel, où une position future d'environ 50 milliards d'euros graduellement construite par un trader - bien au-delà des limites de risque officielles - finit par être découverte par les plus hautes instances de la banque, et est débouclée en urgence, engendrant une perte de presque 5 milliards d'euros).

En analysant notamment divers rapports (e.g. AFEP-MEDEF, Bouton ou Viénot pour la France) ou législations (e.g. Sarbanes-Oxley ou Dodd-Frank pour les États-Unis), cette recherche entend donc étudier comment **améliorer la gouvernance des entreprises en général, et celle des institutions financières en particulier**. Et en se focalisant sur les **mécanismes d'incitation et de sanction individuels** (et les risques que certains continuent à poser), les

procédures de conformité et de gestion des risques, et l'architecture des organisations, ce projet vise à renforcer la sécurité des entreprises et à **diminuer les risques de fraude** (individuelle ou collective).

<https://esd.cnam.fr/axes-de-recherche/axe-3-renseignement-economique-et-nouvelles-criminalites-financieres-111549>